



Bts alternance contrat pro immobilier

Par **christophe06400**, le **24/02/2009** à **22:33**

Bonjour,

Je suis inscrit dans une école de bts immobilier en alternance sur Cannes, je souhaite rompre ce contrat pour des raisons personnelles et m'inscrire dans une autre école de bts immo tout en gardant mon employeur actuel.

Cependant dans les clauses de mon contrat qui me lie actuellement à mon école, je ne vois aucune sortie de secours envisageable.

J'aurai donc besoin de l'avis d'une personne qui s'y connaisse pour pouvoir me proposer une ou plusieurs solutions afin de pouvoir casser mon contrat actuel et ainsi m'inscrire dans une autre école.

Merci de bien vouloir m'aider,

voici mon adresse : chris_cannes@hotmail.fr

Cordialement.